

Barème des honoraires Transaction

J'AIME L'IMMO FRANCE

- > Les honoraires sont à la charge du mandant sauf spécification contraire.
- > Les honoraires de transaction sont TVA incluse au taux en vigueur actuel de 20%.
- > Il est précisé que le barème d'honoraires affiché ci-dessous mentionne les tarifs maximums pratiqués par J'aime L'immo France en application de l'arrêté du 26 janvier 2022 modifiant l'arrêté du 10 janvier 2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière.

Tarifs applicables pour tous nouveaux mandats à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Prix de vente TTC	Honoraires TTC maximums calculés sur le prix de vente
De 1 € à 100 000 €	10%
De 100 001 € à 150 000 €	7%
De 150 001 € à 200 000 €	6%
De 200 001 € à 1 000 000 €	5%
De 1 000 001 € à au-delà	4%